Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 035-213501315-20260709-DCM2026_VII_05-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS D
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE L'HERMITAGE (
EN DATE DU 7 JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six, le mardi sept juillet à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de L'HERMITAGE s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi à la salle Xavier Grall sous la présidence de monsieur Vincent LE BORGNE, Maire, après avoir été convoqué le trente juin conformément aux dispositions des articles L 2121-10 et 2121-12 du Code général des collectivités territoriales. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le trente juin deux mille vingt-six.
Nombre de conseillers en exercice.....: 27
Nombre de conseillers présents ..... : 23
Nombre de conseillers votants ..... : 27
Date d'affichage des délibérations .....:

Présents : Mr LE BORGNE, Maire, Mr ECOLLAN, Mr JOUANNY-RAMEY, Mme LEMOINE, Mr CANAL, Mme RIAND COLLIAUX, Mr POISLANE, Mme NOBE, adjoints, Mr BERTHELIER, Mme FONTAINE, Mr CORDIER, Mme LE BECHEC Mme JUET, Mr DAFE, Mme LE BAIL CHEVREAU, Mme BIDAUX, Mr LANGNER, Mme MOUSSART, Mr FERRE, Mme HERRY, Mme RAOUL, Mr TILLON.

Excusés : Mme JOUET (pouvoir à Mr Dugué) Mr Frédéric LEGRAND (pouvoir à Dorothée Le Bail – Chevreau) Mme PREIS (pouvoir à Mr Jouanny-Ramey), Mr EPERT (pouvoir à Mme RIAND COLLIAUX)

Mme Fontaine a été élue secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

DELIBERATION 2026 – VII – 05 – ENFANCE JEUNESSE – BAFA DE TERRITOIRE
(Rapporteur : M. JOUANNY-RAMEY)

Les communes de l'Hermitage, de Le Verger et de la Chappelle Thouarault, réunies au sein de la même Convention Territoriale Globale (CTG) mettent en place à compter de 2026 un BAFA de territoire.

Le principe est d'accompagner financièrement les stagiaires, de leur proposer des terrains de stages validant leur diplôme, afin de renouveler les recrutements des animateurs et accompagner les jeunes du territoire vers ces métiers de l'animation.

La formation proposée par le CEMEA regroupera 15 stagiaires des 3 communes membres de la CTG, et pourra être ouvert à quelques agents souhaitant se spécialiser (un agent Hermitageois étant pressenti à ce jour).

Ce dispositif, subventionné par la CAF (à hauteur de 3339€) et les communes membres (à hauteur de 1621€), permettra au stagiaire de n'engager que 100€ afin de bénéficier de la première partie de la formation diplômante. Le financement de la CAF ne pouvant intervenir qu'en 2027, il est proposé aux communes membres de ce dispositif d'avancer les sommes afférentes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- approuve le dispositif de BAFA de territoire et la participation anticipée des communes ;
- autorise Mr le Maire à signer tout acte s'y afférant

(Votants : 27)
Abstention : 0
Contre : 0
Pour : 27

Pour extrait conforme,
Le 7 juillet 2026

La secrétaire de séance,
Claude FONTAINE

Le Maire
Vincent LE BORGNE

La présente décision est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au Représentant de l'Etat et de sa notification ou de sa publication.